

GUIDE

Affiliation et adhésion

USEP 44



Saison 2026-2027

AFFILIATIONS



Sommaire



AFFILIATIONS

01	L'USEP	<u>p03</u>
02	Tarifs des licences	<u>p06</u>
03	Procédure d'affiliation	<u>p07</u>
04	Guide d'affiliation	<u>p08</u>
05	Licence adulte	<u>p09</u>
06	Cahier d'adhésion	<u>p12</u>



L'USEP

L'USEP est la 1ère fédération sportive scolaire de France

L'USEP est une **fédération sportive** née de la volonté d'hommes et de femmes, il y a presque un siècle, de faire du sport un acte éducatif et citoyen par le plaisir du jeu.

Plus que jamais, cette idée est nôtre.

Tout commence à l'école de la République et dans l'association, son prolongement naturel.

Chacun construit sa personnalité en apprenant à connaître l'autre, à le respecter et à agir collectivement. Ainsi, se crée une culture sportive à travers un large choix d'activités.

Quel meilleur cadre que l'association pour découvrir la solidarité, l'esprit d'équipe, comprendre par l'action que la règle rend libre...

Nous entendons **forger un sport associatif** qui suscite la prise de responsabilités, favorise l'insertion et retisse un lien social trop souvent distendu dans le quartier, le village, la cité.

ADHÉRER À L'USEP

L'association USEP contribue à l'éducation globale de l'enfant.

Ainsi l'objet de ses statuts type est « de former à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie par la pratique d'activités physiques, sportives et de pleine nature, d'activités socioculturelles, dans le cadre d'un fonctionnement démocratique ».

Adhérer à l'USEP implique une **cotisation**.

• D'entrer et développer un projet associatif au sein de l'association USEP de l'école :

- impliquer les enfants dans la vie de l'école
- mobiliser les élèves sur un projet
- associer les parents
- être interlocuteur privilégié de la collectivité locale
- promouvoir l'école publique dans son environnement local
- gérer des fonds dans le cadre de l'école.

• De s'impliquer dans le réseau d'un secteur USEP :

- échanger avec les collègues d'autres associations d'école
- participer à des choix d'activités
- organiser des rencontres locales et/ou de secteurs
- mutualiser des équipements sportifs et du matériel
- établir des programmations EPS en lien avec les rencontres USEP.

Disciplines traditionnelles ou nouveaux sports, loisir ou compétition, nous voulons conjuguer épanouissement individuel et plaisir collectif par une pratique saine, festive, accessible à tous les publics et créatrice d'échanges !

L'USEP, secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement, organise de **multiples rencontres**, du local à l'international. Elle dispense de nombreuses formations (formateurs, animateurs). Elle diffuse des publications pédagogiques.

QUELQUES CHIFFRES

L'USEP, c'est 800 000 licenciés, 14 500 associations, 105 comités départementaux, 60 000 animateurs. Première fédération sportive scolaire de France, l'USEP a signé avec le ministère de l'Education nationale une convention qui en fait son partenaire privilégié pour les pratiques sportives dans le 1er degré.

• D'être membre d'un réseau départemental fédéré :

- participer à des formations spécifiques et adaptées
- s'appuyer sur des documents pédagogiques
- accéder à du prêt de matériel
- bénéficier d'aides financières
- décliner la convention entre l'Inspection Académique et l'USEP (aide CPC, animation pédagogique)
- mutualiser les aides entre les différents secteurs du département
- bénéficier de l'aide du délégué départemental
- être protégé par une couverture assurance associative (biens matériels et personnes physiques).

• D'appartenir à la FAL 44 (Ligue de l'Enseignement) pour :

- adhérer à une amicale laïque locale sans payer l'adhésion à la »Ligue de l'Enseignement « pour une autre activité culturelle ou sportive (au sein de la Ligue de l'Enseignement)
- partir avec les séjours « Vacances pour Tous », Vacances Passion sans régler l'adhésion à « Ligue de l'Enseignement »
- partir en classes de découverte dans un réseau de qualité
- bénéficier d'une aide à l'organisation de sorties scolaires.

LES PRINCIPES DE L'USEP

L'USEP défend les principes suivants :

- une activité sportive à l'école **reliée aux autres activités éducatives**;
- une pratique sportive de tous les enfants, **sans restriction**;
- une **diversification** des activités proposées aux enfants pour un plus large épanouissement (physique et mental) et favorisant le choix d'un sport le moment venu;
- une **promotion de la vie associative** et par conséquent une initiation à cette vie associative au niveau des enfants;
- une pratique des sports dans un esprit de **fair-play**;
- une **ouverture maîtrisée** de l'école par rapport aux interventions des fédérations sportives.



LES OBJECTIFS DE L'USEP

Née au sein de la Ligue Française de l'Enseignement, moteur de la création de l'enseignement public en France ce qui caractérise l'USEP, ce sont d'abord et avant tout les valeurs fondatrices de leur action :

La laïcité, garante d'un égal accès de chacun à la connaissance et à la vie publique, et de la conquête quotidienne et permanente du mieux vivre ensemble.

La citoyenneté qui développe le sens critique de l'individu par un engagement responsable comme acteur ou autour de projet associatif.

La solidarité qui favorise la reconnaissance de l'autre, la justice sociale et l'égalité de tous.

Ces valeurs en action ont une finalité : la formation du citoyen sportif. Elles s'expriment à travers une culture sportive, une culture associative et une culture de l'engagement civique et social.

Ainsi l'objet de ses statuts type : « l'association a pour but de former à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie par la pratique d'activités physiques, sportives et de pleine nature, d'activités socio-culturelles, dans le cadre d'un fonctionnement démocratique ». Elle contribue à l'éducation globale de l'enfant.

Trois volontés principales dirigent son action :

Volonté pédagogique de placer l'enfant comme acteur de ses apprentissages :

- de prendre en compte son rythme et son développement,
- d'offrir chacun et à chacune une culture sportive riche et diversifiée dans ses différents rôles (participants, arbitres juges, organisateurs, concepteurs, spectateurs), dans ses valeurs « éducatives » : respect de soi, de l'autre, de la règle;
- de défendre l'EPS comme discipline d'enseignement obligatoire.

Volonté associative de faire vivre des projets collectifs, de permettre aux enfants d'exercer des responsabilités, de mettre en œuvre ou de participer aux différentes tâches nécessaires à la vie de ces projets.

Volonté fédérative de rassembler et de coordonner les actions aux objectifs semblables, de contribuer à la reconnaissance, à la solidarité des participants à ces actions :

- de promouvoir des nouvelles activités sportives,
- de défendre une activité sportive pour tous contribuant à la santé.



TARIFS DES LICENCES

L'AFFILIATION

- Maternelle/Élémentaire: 7,10 euros
- Adulte: 27,10 euros

Détail des tarifs :



TARIFS 2026-2027




TARIF ADULTE 2026-2027

USEP nat	9,23 € dont 0,71 € euro assurance
FAL 44	12,59 €
USEP 44	5,18 €
 27,10 €	


TARIF ENFANT 2026-2027

	élémentaire	maternelle
USEP nat	2,38 € dont 0,71 € assurance	2,04 € dont 0,71 € assurance
FAL 44	1,85 €	1,85 €
AM(*) asso	0,11 €	0,11 €
USEP 44	2,68 €	3,00 €
 7,10 €		

(*) L'USEP nationale facture 15,25 euros par association affiliée. Ce coût est réparti sur l'ensemble des licences.



L'AFFILIATION

PROCÉDURE D'AFFILIATION À L'USEP

1

L'ensemble des documents d'affiliation est adressé aux délégué-es de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d'école ou des sections USEP d'Amicale Laïque. Ces documents sont rassemblés dans un dossier qui comprend :

- la page d'informations sur l'association USEP et/ou l'amicale laïque (document recto/verso)
- une page d'information pour expliquer l'adhésion des élèves : format des fichiers à transmettre
- le bon de commande des forfaits classes pour les enfants
- la fiche individuelle d'honorabilité à remplir par chacun des adultes qui adhèrent à l'USEP
- la fiche des tarifs

2

L'association USEP, ou bien la section USEP en lien avec l'Amicale Laïque concernée, complète les informations demandées.

3

L'association USEP ou la section USEP d'Amicale Laïque transmet son dossier (et en conserve une copie) aux délégué-es de secteur USEP ou à l'USEP 44.

4

Les délégué-es de secteur USEP ou l'USEP 44 vérifient, rectifient, complètent si besoin les informations puis transmettent l'ensemble des dossiers au comité départemental avant le 17 octobre 2026.

5

Le comité départemental USEP saisit les données en ligne sur Liguasso et transmet les appels à cotisation aux associations. Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d'Amicale Laïque par courrier ou en main propre.

DOSSIER D'AFFILIATION

Ce dossier comprend :

- La page d'informations sur **l'association USEP et/ou l'amicale laïque** (document recto/verso)
 - Pages à compléter
 - Toutes les informations demandées sont importantes et nécessaires
- Le **bulletin de licence adulte** à remplir pour chaque adulte adhérent
 - Page à compléter
- Une page d'informations pour **l'adhésion des enfants**
 - Nous adresser un fichier informatique par classe à la délégation format.CSV

ATTENTION :

Nous comptons sur vous pour être le plus précis possible et nous retourner **L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS** avant le **17 OCTOBRE 2026** dernier délai



Ce cahier d'affiliation sert à recueillir les informations et les données nécessaires à la saisie des adhésions. Le coût total des licences est indicatif. En fonction du croisement des données avec Liguasso, ce coût peut varier selon les doubles adhésions trouvées.

Dossier complet à retourner (sans le règlement) à votre délégué de secteur

Un appel à cotisations vous sera adressé, accompagné des licences adultes et enfants

Contact pour tous renseignements :

Florence GOUËL

Tel 06 81 77 33 53





GUIDE AFFILIATION ET ADHÉSION USEP 44

L'AFFILIATION

Merci de prendre connaissance des éléments ci-dessous avant l'envoi du cahier d'affiliation et des fichiers

✓ VOUS ETES UNE ASSOCIATION SCOLAIRE

La réception du dossier d'affiliation complété nous permettra de valider votre affiliation à la FAL 44 (gratuite), donc à l'assurance MAIF.

✓ N° D'AFFILIATION

C'est le numéro attribué à votre association ou amicale laïque au sein du réseau FAL 44. Il comporte 9 chiffres : 0 + code INSEE de la commune (par ex 44115 pour Oudon) et les trois derniers chiffres pour l'enregistrement des associations de la commune affiliées à la FAL 44. Il est repris sur les cartes d'adhésion ainsi que sur les factures.

✓ RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nom – prénom – date de naissance - adresse sont les éléments nécessaires pour enregistrer les données de votre association sur notre logiciel Liguasso.

Correspondant de la section USEP : c'est la personne à qui sera adressé le courrier, notamment les factures ; si vous souhaitez que le courrier parvienne à l'école, signalez-le sous la section renseignements divers

✓ VOUS ETES UNE SECTION D'AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque doit valider son affiliation pour l'année 2026 - 2027 à la FAL 44 afin que votre école soit inscrite à l'USEP et que les élèves et enseignants concernés soient assurés dans le cadre des activités USEP.

L'amicale laïque renseigne ces données lors de son affiliation à la FAL 44. Nous les retrouvons donc sur Liguasso. Il vous restera à renseigner le nom du/de la correspondant.e de la section USEP.

Les factures portent l'adresse du correspondant désigné par l'amicale laïque ou celle du siège social de l'amicale, selon ce qui aura été précisé à l'affiliation.

FICHIER DES ELEVES

Les fichiers Excel que vous nous transmettez doivent être enregistrés au format .csv pour leur traitement sur Liguasso (enregistrement et édition des cartes d'adhérents).

Vous pouvez transmettre un fichier regroupant l'ensemble des classes concernées, ou un fichier par classe.

MERCI DE VEILLER À CE QUE LES FICHIERS NE COMPORTENT AUCUN CARACTÈRE SPÉCIAL (tout accent, tréma, cédille, trait d'union...)

ET QU'UN UNIQUE ESPACE SÉPARE LES PRÉNOMS OU NOMS COMPOSÉS.

La présence de caractères spéciaux ou d'espacements multiples est source de doublons, en termes :

- d'inscription si le nom n'est pas saisi de la même façon que l'année précédente,
- de facturation, si l'adhérent.e est inscrit.e dans une amicale laïque, en dehors de l'USEP.

Demande de licence Adulte Usep à une association affiliée à l'USEP et à la Ligue de l'enseignement

Civilité ☐ Monsieur ☐ Madame

Prénom 1

Prénom 2

Prénom 3

Nom d'usage

Nom de naissance

Date de naissance

Etes vous né(e) en France ?

☐ Oui : N° de département

Ville de naissance *

☐ Non : Pays de naissance

Nom et prénom de votre père

Nom et prénom de votre mère

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriel

Assurance fédérale

Au titre de l'affiliation de votre association à l'USEP et donc à la Ligue de l'enseignement, votre adhésion vous permet de bénéficier lors de vos activités associatives des garanties d'assurance Responsabilité Civile Personnelle, Individuelle Accident, Assistance Rapatriement et protection juridique.

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire LA Sport+ qui se substitue à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. Pour y souscrire <https://associations.usep.org/>.

Pour Nouvelle Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna cette licence Usep n'accorde aucune garantie d'assurance. Veuillez vous rapprocher de votre responsable associatif pour connaître les éventuelles garanties d'assurances souscrites par l'association.

Signature

J'accepte que l'Usep communique mes coordonnées à des tiers partenaires ☐ Oui ☐ Non

Date et signature du (de la) licencié-e :

Nom de l'association

Numéro d'affiliation

Code UAI de mon école
(uniquement pour les licencié-e-s à une association d'école(s) ou section USEP)



Du 1er septembre au 31 août
2026/2027
www.usep.org

DONNEES PERSONNELLES

Les informations communiquées doivent être identiques à celles présentes sur votre pièce d'identité.

* Pour la ville de naissance, précisez l'arrondissement si vous habitez Paris, Lyon ou Marseille.

HONORABILITE

Les informations vous concernant sont transmises par l'Usep nationale aux services de l'Etat afin de vérifier automatiquement que vous remplissez les conditions d'honorabilité prévues par la loi (article L. 212-9 du Code du sport).

Si vous refusez le contrôle d'honorabilité, vous ne pourrez pas obtenir de licence Usep cette saison.

La licence est retirée à son titulaire lorsqu'un contrôle d'honorabilité se révèle négatif. Un courrier de notification est alors adressé à l'intéressé.

VOTRE ESPACE

L'Usep et la Ligue de l'enseignement utilisent le site liguasso.org pour gérer les données des associations affiliées et de leurs licencié-e-s.

Si vous fournissez votre adresse électronique, vous disposerez d'un espace personnel où vous pourrez mettre à jour vos informations et imprimer votre licence Usep.

Une fois votre licence reçue, rendez-vous sur <https://www.liguasso.org>, cliquez sur « Première connexion », entrez votre adresse électronique, puis suivez les étapes pour créer votre mot de passe.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies par La Ligue de l'Enseignement font l'objet de traitements dont les finalités sont les suivantes : Réception et gestion de la demande d'inscription / Gestion du processus d'affiliation de l'Association / Gestion de l'adhésion des membres de l'association / Suivi et amélioration de la relation partenariale / Transmission d'informations sur les services et prestations de La Ligue de l'Enseignement / Respect de l'obligation de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme

Vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles que vous pouvez exercer à tout moment à l'adresse suivante: dpo@laligue.org : Droit d'accès et de rectification / Droit de suppression / Droit d'opposition / Droit à la portabilité de vos données / Droit à la limitation des données personnelles / Droit de retirer votre consentement / Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL / Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé des données.

Validation départementale
Date de réception

Confirmation du n° de licence

La date de début de validité de votre licence Usep sera la date de délivrance par le comité Usep départemental.



Pour inscrire les élèves, merci de transmettre la liste des classes adhérentes selon les modalités ci-dessous :

Si vous fournissez un fichier Excel ou Open Office Calc, Il n'y a besoin que de 6 colonnes :

Exemple de fichier correct : en le nommant ainsi dans l'envoi ex : CM2 CHEVALIER P Guy Cadou Nantes :

Nom élève	Prénom élève	Date naissance	Sexe	Classes	Niveau
ADOU	Paul	09/03/2008	M	Mme Dupont	CM1
AUDOYE	Morgane	12/06/2008	F	Mme Dupont	CM1
MARTIN DUVAL	Marie Christine	15/12/1999	F	Mme Dupont	CM1

Ce fichier doit être enregistré au format .CSV et se présenter suivant ce modèle en respectant la casse des entêtes de colonnes (**un fichier par classe**):

- Les noms et prénoms des enfants doivent impérativement être enregistrés selon le modèle sans caractère **accentué** (sans accent ni tiret de séparation pour les noms ou prénoms composés).
- La colonne « Sexe » doit contenir les données F ou M.
- La colonne « Date de naissance » doit contenir une date au format semblable à : 12/03/2016.
- La colonne « Classe » doit contenir le nom de l'enseignant
- La colonne « niveau » doit contenir le niveau de la classe

• Voici la procédure pour extraire le fichier :

- ouvrir le menu « listes » (à droite du menu),
- choisir : liste d'élèves pour extraction,
- choisir la classe ou le niveau que l'on veut éditer (exemple : CE2),
- chercher l'icône de la liste extraite, le format .CSV apparaît



Attention : Pour nous contacter, 2 adresses mail sont à votre disposition :

Adresse exclusivement réservée aux affiliations : affi.usep44@laligue44.org



Adresse exclusivement réservée à toutes correspondances avec le comité départemental : usep44@laligue44.org

L'USEP met en place un document d'adhésion pour les licenciés "adulte" afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour procéder à la vérification, à l'honorabilité des encadrants sportifs.

- Document obligatoire intitulé "licence adulte à une association USEP" : à renseigner et signer par le licencié lui-même (pour l'informer du contrôle d'honorabilité obligatoire pour tous les licenciés USEP) et à joindre au dossier d'adhésion ou de réadhésion de l'école à l'USEP.

Attention : si la case "**j'ai compris et j'accepte le contrôle**" n'est pas cochée, la demande de licence sera impossible.

Information sur le R.G.P.D. pour les affiliations

Le **Règlement Général de Protections des Données personnelles** s'applique aux fédérations, aux associations affiliées, etc... qui appellent des "données personnelles" c'est-à-dire toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, etc.).

Nos procédures d'affiliation et d'adhésion, le site internet Liguasso appliquent des procédures de traitement et de stockage conforme à la RGPD depuis son entrée en vigueur en mai 2018. Plus particulièrement, Liguasso-Association et Liguasso-Adhérent apportent une réponse à tous les responsables des associations affiliées soucieux de devoir se conformer à la RGPD pour la protection et le respect des données de leurs adhérents.

Attention :

La saisie d'une même adresse e-mail ne sera plus possible sur plusieurs personnes adhérentes

Remarque :

Suite aux modifications de la RGPD sur l'enregistrement d'une adresse e-mail et de son utilisation dans une base de données, nous avons apporté des modifications sur Liguasso pour que la personne titulaire du compte mail :

- Autorise l'enregistrement de son adresse mail personnelle
- Définisse en détail chaque type de communication qu'il autorise à recevoir par mail.



Cahier d'affiliation

la ligue de
l'enseignement
un avenir pour le sport scolaire



Le sport scolaire de l'école publique

USEP 44 - Fédération des Amicales Laiques 2A rue de Madrid - BP 74107 - 44041
Nantes cedex 1

Tel : 06 81 77 33 53 - mail : affi.usep44@aligue44.org - site : www.usep44.org

Saison 2026-2027

**vous êtes une
ASSOCIATION SCOLAIRE**

Nom :

Adresse :

**vous êtes une
SECTION D'AMICALE LAIQUE**

Nom de l'A.L. dont l'école dépend :

Commune :

N° d'affiliation :

0 4 4 _ _ _ _ _

Coordonnées de l'école

Nom de l'école			
Adresse complète			
	CF :	Commune :	
	e-mail :@.....		Tel :

☐ maternelle ☐ élémentaire ☐ primaire ☐ étab. spécialisé Nom secteur USEP :

Renseignements divers

Nom Président :	prénom :	date et lieu de naiss. :
adresse :	tel :	fax :
Nom Secrétaire :	prénom :	date et lieu de naiss. :
adresse :	tel :	fax :
Nom Trésorier :	prénom :	date et lieu de naiss. :
adresse :	tel :	fax :
Nom Correspondant de la section USEP :	prénom :	date et lieu de naiss. :
adresse :	tel :	fax :

Caractéristiques

Votre association a été déclarée le/...../..... à la Préfecture de

L'association USEP organise-t-elle d'autres activités que le sport scolaire ?

☐ NON ☐ OUI

Si oui : précisez :

Nombre de classes adhérentes à l'USEP :

Nombre de classes dans l'école :



Garanties accordées par l'assurance USEP/MAIF

Période 2026 2027

- n° de sociétaire : 4 787 052 |

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré a souscrit auprès de MAIF un contrat d'assurance Rarqam Associations & Collectivités, afin de garantir, par le biais de la licence, l'ensemble des activités organisées tant par la fédération, ses structures déconcentrées et ses associations affiliées.

BÉNÉFICIAIRES DES GARANTIES

- L'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré (USEP) ;
- Les Comités Régionaux et les Comités Départementaux ;
- Les associations sportives locales USEP ;
- Les licenciés enfants et adultes ;
- Les représentants légaux et statutaires de l'USEP ;
- Les salariés, stagiaires et préposés de l'USEP, des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et des associations sportives ;
- Les personnes prêtant bénévolement leur concours à un assuré ;
- Les enfants et adultes non licenciés USEP participant à une activité temporaire organisée par l'USEP, ses Comités ou une association sportive USEP.

ACTIVITÉS GARANTIES

Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant au cours de l'ensemble des activités organisées par la fédération, ses comités et ses associations sportives ainsi que sur les trajets pour se rendre aux lieux de ces activités et en revenir.

Sont garantis :

- Les activités sportives, culturelles et récréatives pratiquées sous l'égide de l'USEP, de ses structures déconcentrées ou des associations sportives locales, y compris avec des nautées ;
- Les rencontres sportives et associatives qu'elles soient proposées sur le temps scolaire ou hors temps scolaire par l'USEP, ses structures déconcentrées ou les associations sportives locales, y compris avec des nautées ;
- Les actions de formations organisées par l'USEP, ses structures déconcentrées ou des associations sportives locales ;
- Les stages, réunions et colloques organisés par l'USEP, ses structures déconcentrées ou des associations sportives locales.

En complément

Le contrat d'assurance de l'USEP accorde la qualité de bénéficiaires de ses garanties les personnes suivantes pour les activités périscolaires dès lors qu'une association sportive locale USEP est amenée à proposer des activités USEP au sein de l'établissement :

- L'établissement d'enseignement ;
- Les associations socio-éducatives et sportives créées dans le cadre de l'établissement et leurs membres ;
- Les dirigeants de l'établissement d'enseignement pour les dommages ne relevant pas de la loi du 5 avril 1937 ;
- Les enfants licenciés USEP et les enfants non licenciés USEP ;
- Les stagiaires employés par l'établissement ;
- Les personnes prêtant bénévolement leur concours à un assuré ;
- Les intervenants extérieurs ;

Activités garanties par l'extension

- Les activités pratiquées à l'intérieur de l'établissement qu'il s'agisse d'activités obligatoires ou facultatives (après intervention de la responsabilité civile de l'Etat) ;
- Les activités pratiquées à l'extérieur de l'établissement qu'elles soient facultatives ou obligatoires ;
- Des services périscolaires organisés par les associations scolaires de l'établissement ;
- Les activités socio-éducatives, pédagogiques et sportives organisées par les personnes morales assurées ;
- Les séjours linguistiques et culturels dans le cadre du jumelage de l'établissement.

Date et Signature du /de la président(e) de l'association ou de l'amicale: le _____ à _____

signature:



commande de licences USEP enfants



Le sport scolaire de l'Ecole publique

COMMANDE DE LICENCES USEP

GROUPES CLASSE			
Nom enseignant	(*)	Niveaux	Nombre d'enfants
1-			
2-			
3-			
4-			
5-			
6-			
7-			
8-			
9-			
10-			
11-			
12-			
13-			
14-			
15-			

(*) cocher cette case si vous êtes un(e) nouvel(le) enseignant(e) usépien

Nombre d'adhérents enfants par catégorie	Filles	Garçons
Primaires		
Établissements spécialisés		
Autres		
Nombre total d'enfants adhérents :		



Les élus du Comité Directeur USEP 44

CANAL Anaïk (Présidente)
CHEVALIER Pierre
COHEN Pascale (secrétaire adjointe)
CORVEZ Youenn Loeiz
CRUSSON PONDEVILLE Sylvie (vice présidente)
ELOY Marianne
GABORIT Gaëlle
GOUEL Olivier (trésorier)
HELUY Valérie (secrétaire)
JUTON Marie Cécile
LE MOUËE Nadine
LETERME Philippe (vice président)
MATHELIER François
MONCHABLON Baptiste
PICHOT Dominique (trésorière adjointe)
TERRIEN Vincent
VAILLAND Nadine

L'équipe technique départementale

Florence GOUEL · déléguée
départementale
Alexis ARRAGON · éducateur sportif
Thomas GUILLEMOT · éducateur sportif

USEP Loire Atlantique

2A rue de Madrid
BP 74107
44041 Nantes
06 81 77 33 53

usep44.org
usep44@laligue44.org

